

Selon que vous soyez cadre d'établissement ou exécutant « *misérable* » :

Le DSCC vous rendra blanc ou noir !

Après « Lafontaine et ses animaux malades de la peste », voici le Directeur de la DSCC et ses « sanctions (*im*) pitoyables » ■ Pourtant lors de sa prise de fonction, le DSCC 13 indiquait que tout cadre avait le droit à l'erreur et de craquer nerveusement sans que l'on puisse le lui reprocher ■ Nous étions donc en droit d'attendre que cette tolérance puisse s'appliquer, au nom de l'équité, à l'ensemble des agents de l'exécution ■ La proposition de licenciement pour faute grave votée à l'encontre d'un collecteur de la PPDC des Docks et le blanc-seing accordé au cadre supérieur en cause (*dans cette affaire*) nous démontre que la tolérance du DSCC est à grade et qualification variables...

Un cadre coutumier d'un management autoritaire et totalement immature...

A croire que lorsque l'on souhaite rapidement prendre du « *galon* » pour atteindre le Groupe B (*la Grande Boucherie*), il ne faut pas regarder ses heures de travail et fliquer les agents du matin au soir, quitte à en faire craquer certains.

Mais on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Etre un « *jeune* » cadre par les temps qui courent, et particulièrement bien vu par le DSCC, plus prompt à casser de l'emploi pour atteindre ses objectifs de performance qu'à s'attacher à la personne humaine, peut devenir à terme un cloaque...

La PPDC Marseille les Docks compte parmi ses cadres des « *purs prototypes* », de véritables sicaires, particulièrement souples de l'échine face à la hiérarchie et complètement bornés et acharnés envers les salariés qu'ils dirigent.

Un de ces derniers a tout essayé pour « *briller* » face à sa hiérarchie, pas par ses compétences ou son expérience, mais bien par sa « *surveillance rapprochée* » (*planqué derrière les casiers ou suivant les agents jusqu'aux toilettes*) pour épier les moindres écarts de productivité.

A force de courir après la productivité et la rentabilité, on en finit par s'essouffler et faire des dégâts, en générant plus de surcoût que ce qu'on était venu rechercher, ainsi que de risques professionnels.

Avec des méthodes dignes d'un détective « *pas très futé* » et ses interprétations des règles de sûreté et

de déontologie, ce dernier a contribué à faire exploser le nombre d'arrêts de travail et dégrader le climat social du service concentration de la PPDC Marseille les Docks.

Pousser les agents à bout pour les virer « comme des chiens » !

Cela pourrait-être le nouveau slogan publicitaire du Groupe La Poste pour coller à la réalité vécue par de nombreux postiers-ères sur le département et le territoire.

Supprimer les emplois d'aujourd'hui, faciliter les licenciements pour sauvegarder la compétitivité et ainsi préserver l'emploi futur dans l'entreprise, telle est l'éthique du Sire « *Gasparmongien* ».

Accepter toutes les dérives de jeunes cadres « *zélés* », qui ne reculent devant rien pour réduire le personnel à une simple variable comptable ou identifiant RH, est le nouveau crédo du DSCC 13.

Licencier des salarié-e-s pour faute grave lui sert de motif pour masquer le plan social déguisé mis en place délibérément par La Poste, quitte à faire témoigner des « *prête-noms* » pour monter des dossiers disciplinaires, quitte à être condamné par la suite.

Occulter totalement le lien évident et manifeste entre la santé de l'agent, son traitement médical et les griefs disciplinaires reprochés par La Poste devient récurrent.

La Poste pousse l'agent à bout et s'en débarrasse quand il craque nerveusement et n'est plus en capacité de se contrôler...



En laissant appliquer une forme de « **permis de mépriser** » les agents pour tenter d'atteindre les objectifs de performance économique, le Directeur DSCC 13 autorise et favorise de fait les dérives managériales (ou *les maladroites passagères, l'erreur est humaine n'est-ce pas ?*) et augmente d'autant plus le fossé déjà creusé entre les agents de l'exécution et les cadres managers et dirigeants.

Comment La Poste peut-elle exiger de l'exemplarité sans faille des postiers-ères quand dans un même temps elle tolère des dérives managériales ridicules sur ses établissements ?

Ne sommes-nous pas en droit d'attendre un peu de respect et de considération pour le fruit de notre travail au lieu d'un flicage permanent jusqu'aux endroits les plus intimes ?

Allons-nous accepter encore longtemps ce traitement à deux vitesses selon que nous soyons cadre dirigeant ou simple exécutant et qui consiste à promouvoir les uns pour leurs aptitudes à licencier les autres ?

SUD PTT ne prône pas la discipline individuelle ou collective et encore moins l'obéissance à quelque Directeur ou Direction que ce soit, mais lutte pour que les travailleurs-euses ne soient pas réprimé-e-s et licencié-e-s, pour les intérêts de quelques « **petites personnes** » qui tentent de masquer leur incompétence et leur profond mépris de la considération d'autrui.

Les propositions de licenciement pour faute grave du Directeur de la DSCC 13 pour chaque Conseil de Discipline, quelque-soit le niveau ou la nature des fautes reprochées, démontrent bien la volonté clairement affichée de liquider son personnel (comme un vieux stock en période de soldes !), dans le but bien compris d'atteindre ses objectifs en matière de réduction de la masse salariale.

Les dossiers montés de toute pièce, uniquement à charge et les violations multiples des droits de la défense, notamment en privant les agents d'être assistés devant un enquêteur qui n'instruit ses investigations, encore une fois, qu'à charge, en faisant tout pour prouver la culpabilité du salarié sans jamais rechercher à prouver son innocence, discrédite totalement la procédure disciplinaire menée à La Poste !

Les postiers-ères ne sont pas naïfs et ont bien compris que « **quand on veut tuer son chien, on l'accuse d'avoir la rage** » et que le DSCC 13 place la légalité de la procédure après la réussite de ses objectifs personnels.

Ces décisions aussi injustes que menaçantes pour les postiers-ères se multiplient dans les Bouches du

Rhône. « **Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous** » disait Montesquieu, mais il a dit aussi que « **tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser** ». A nous de lui montrer que nous ne supportons plus les abus des sbires du DSCC 13.

Au-delà des procédures judiciaires de contestation des sanctions disciplinaires et des licenciements que nous accompagnons devant les Conseils de Prud'hommes et devant le Tribunal Administratif pour les fonctionnaires, il est à notre sens grand temps de mener des actions plus collectives car les intérêts individuels des agents ont très souvent une portée collective !!!



Ne laissons pas une poignée de cadres dirigeants être seuls juges de notre avenir et du maintien de nos emplois !!

La Poste est notre patrimoine public, elle appartient à la collectivité publique, ainsi qu'à ses agents et non à quelques dirigeants libéraux voulant faire de notre belle entreprise une forme de « **discount précaire** ».

**Ça suffit !!! La peur doit changer de camp !
Nos vies valent plus que leur profit !**

Solidaires
SUD PTT
Union syndicale
www.sudptt13.org

Solidaires Unitaires Démocratiques
BP 90055 13202 Marseille cedex 02
Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39
des Activités Postales et de Télécommunications

Marseille, le 26 janvier 2016